

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 31 janvier 2023
Date de l'affichage : 31 janvier 2023
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 41 + 3 suppléés + 8 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 52

OBJET : ACCORD-CADRE TRAVAUX DE VOIRIE – CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MARCHÉ PUBLIC

Numéro de la Délibération : 080223-DC-14

L'an deux mille vingt-trois, le huit février, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Danielle DEBLIECK, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Thérèse-Marie DESCATOIRE (démissionnaire), Annie BLANQUET, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT.

MM. Francis CHABLE, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- M. Francis CHABLE par Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Isabelle VILAREM par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- Mme Doriane FRAYER par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. Olivier DOUCHET.
- Mme Maud MATHONAT par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN par M. Alain GUERINET.
- M. Alain DUCLERCQ par Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER.
- Mme Véronique PAUL par M. Marc VIRION.
- Mme Françoise TESTART par M. Pierre DESLIENS.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : ACCORD-CADRE TRAVAUX DE VOIRIE – CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Les articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique ;
- L'arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2016 portant création de la communauté de communes Thelloise et reprenant en annexe les statuts (notamment la compétence voirie) ;
- L'accord cadre à bons de commande notifié le 13 mars 2020 pour 3 ans relatif à la réalisation de travaux d'entretien courant et à l'exécution de revêtement superficiels des voiries communales et d'intérêt communautaire situées sur le territoire de la Communauté de communes Thelloise ;
- La convention constitutive du groupement de commandes signée par les communes pour la durée de l'accord cadre ;
- L'avis favorable de la commission finances en date du 02 février 2023 ;

Considérant :

- Que l'accord cadre susvisé arrive à échéance le 13 mars 2023 ;
- Que la CCT entend maintenir le service ainsi offert aux communes qui le souhaitent en termes de mutualisation des travaux et de procédures marchés publics ;
- Qu'à cet effet, les 41 communes de la CCT ont été invitées par courrier en date du 4 octobre 2022 à lui faire savoir si elles souhaitaient renouveler leur adhésion ou rejoindre le groupement de commandes qui sera constitué dans ce cadre ;
- La nécessité d'entretenir tant les voies communales que d'intérêt communautaire ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **AGREE** la convention constitutive de groupement de commandes qui prend effet du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à la signer ;
- **PREND ACTE** de la constitution du groupement de commandes avec les communes de la Communauté de communes Thelloise ayant adhéré avant le 8 février 2023 (transmission de la délibération conseil municipal + signature convention de groupement), la CCT étant coordonnateur ;
- **PREND ACTE** du lancement de la procédure adaptée relative à l'accord cadre ;

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20230208-080223-DC-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023

Affichage : 10/02/2023